

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

CP26140 – 72/2/15

**CONSEIL EXECUTIF**

**Trente-sixième session ordinaire**

**Les 6 et 7 Février 2020**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/1177(XXXVI)vii (A)**

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE DU COREP  
SUR LA COOPERATION MULTILATERALE**

**RAPPORT SUR LES ACTIVITES ANNUELLES**

## INTRODUCTION

1. Au cours de la période considérée, le Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale (SCPCM), sous la présidence de la République du Mali, qui a succédé à la présidence de la République de Djibouti en mai 2019, a tenu sept (7) réunions échelonnées comme suit:

- (i). La 37<sup>e</sup> réunion, tenue le 10 mai 2019, au cours de laquelle il a été délibéré du processus préparatoire de la réunion des hauts fonctionnaires de la TICAD 7 et de la réunion d'examen à mi-parcours du partenariat Afrique-Inde;
- (ii). La 38<sup>e</sup> réunion, tenue les 29 et 30 mai 2019, consacrée à l'examen des questions de participation et de représentation aux réunions de partenariats ainsi qu'à l'examen du rapport du sous-comité soumis au COREP dans le cadre du Sommet de juin / juillet;
- (iii). La 39<sup>e</sup> réunion, tenue le 6 juin 2019, qui a porté sur l'examen du rapport du SCPCM sur la représentation de l'UA aux réunions de partenariats ainsi que sur les projets de documents de travail pour la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires de la TICAD 7;
- (iv). La 40<sup>e</sup> réunion, tenue le 15 juillet 2019, à l'occasion de laquelle il a été examiné le projet de Déclaration de la TICAD 7 de Yokohama ainsi que le rapport du SCPCM sur la sélection des pays hôtes pour les réunions et événements de partenariat;
- (v). La 41<sup>e</sup> réunion, tenue le 5 septembre 2019, lors de laquelle ont été examinés le projet de Rapport sur la mise en œuvre du Cadre de coopération Afrique-Inde 2015-2020 ainsi que le projet de Plan d'action conjoint Afrique- Monde Arabe dans le cadre des préparatifs du 5<sup>ème</sup> Sommet Afrique-Monde Arabe;
- (vi). La 42<sup>e</sup> réunion, tenue le 7 novembre 2019, consacrée à l'examen du projet de Plan d'action du 5<sup>e</sup> Sommet UA-UE, du rapport de la réunion d'examen à mi-parcours du partenariat Afrique-Inde, de la création du Centre d'affaires Afrique-Inde, ainsi qu'à l'examen de l'Étude sur l'Initiative Route et Ceinture (BRI) entreprise par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF);
- (vii). La 43<sup>e</sup> réunion, tenue le 2 décembre 2019, qui a porté sur l'examen des préparatifs de la retraite du SCPCM ainsi que sur la proposition de l'Inde d'accueillir le 4<sup>e</sup> Sommet Afrique-Inde en Inde.

2. Le Sous-comité s'est principalement focalisé sur l'examen de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif, relatives aux préparatifs de la 1<sup>ère</sup> réunion ministérielle conjointe Union africaine (UA) - Union européenne (UE) tenue le 21 janvier 2019 à Bruxelles (Belgique), des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> réunions des hauts fonctionnaires du Comité de coordination du Partenariat Afrique – Monde Arabe, tenues respectivement le 2 mai au siège de la Ligue des États arabes au Caire (Égypte) et le 11 septembre 2019 au siège de l'Union africaine à Addis-Ababa (Éthiopie), ainsi qu'à l'organisation du septième Sommet de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), tenue à Yokohama (Japon), du 26 au 31 août 2019.

3. Conformément à la Résolution 7 du 4e Sommet Afrique- Monde Arabe tenu à Malabo (Guinée équatoriale) en 2016, dans laquelle il a été demandé au président de la Commission de l'Union africaine et au secrétaire général de la Ligue des États arabes (LES) de finaliser le Plan d'action conjoint et de le présenter à une session extraordinaire du Conseil mixte des ministres du Partenariat Afrique- Monde Arabe, le Sous-comité a activement procédé à l'examen et à la finalisation du projet de Plan d'action conjoint Afrique- Monde Arabe.

4. Le Sous-comité a effectué une retraite à Mombasa (Kenya) du 13 au 15 décembre 2019 et a examiné, entre autres, le portrait de la situation de chaque partenariat ainsi que les défis rencontrés dans la coordination et la gestion des partenariats dans lesquels l'Union africaine s'est engagée, et les perspectives d'amélioration. Le Sous-comité a également procédé à l'examen des méthodes de travail et du rôle que doit jouer de la Commission afin de permettre au Sous-comité de mieux s'acquitter de son mandat. Le calendrier des réunions de partenariat pour 2020 ainsi que les critères d'accueil des réunions, événements et Sommets de partenariat ont en outre fait l'objet d'un examen par le Sous-comité.

5. Le présent rapport, divisé en deux parties, résume les questions débattues et les conclusions dégagées lors des réunions susmentionnées. La première partie traite des questions générales liées aux partenariats, tandis que la seconde partie fournit une synthèse des délibérations ayant porté sur chaque partenariat stratégique.

## **Première Partie. Questions générales afférentes aux partenariats**

### **1.1 Pays d'accueil des Sommets et événements des partenariats**

6. Lors de sa 40<sup>e</sup> réunion tenue le 15 juillet 2019, le Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale a examiné le rapport du Bureau du Sous-comité concernant la sélection des pays hôtes du 4<sup>e</sup> Sommet Afrique - Inde qui se tiendra en 2020, de la 2<sup>e</sup> réunion ministérielle conjointe UA-UE qui se tiendra en 2020, de la 8<sup>e</sup> édition du Salon commercial du Partenariat Afrique-Monde Arabe qui se tiendra en 2020 et du Sommet de la TICAD 8 qui se tiendra en 2022.

7. À l'issue des discussions, le Sous-comité a approuvé les Recommandations formulées par le Bureau du Sous-comité, à l'exception du cas de la 8<sup>e</sup> édition du Salon du Partenariat Afrique-Monde Arabe, étant donné que l'Ouganda, qui avait été recommandé pour accueillir l'événement a retiré sa proposition en faveur de la République togolaise. En outre, il convient d'indiquer que la République du Bénin a émis une réserve à l'égard de la sélection du pays hôte du Sommet de la TICAD 8, pour le motif selon lequel la République du Bénin a été le premier pays à présenter sa candidature pour accueillir le Sommet de la TICAD 8 et que sa proposition a été exprimée dans une lettre adressée au président de la Commission.

## **Recommandations**

8. A l'issue de l'examen des diverses propositions d'accueillir diverses réunions et événements liés aux partenariats, le Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Exprimer ses compliments** à tous les États membres qui se sont proposés d'accueillir des réunions et événements des partenariats;
- (ii). **Recommander** la proposition faite par la République islamique de Mauritanie d'accueillir le 4<sup>e</sup> Sommet Afrique-Inde qui se tiendra en 2020 pour approbation par la Conférence;
- (iii). **Approuver** la sélection de la République du Rwanda comme pays hôte de la 2<sup>e</sup> réunion ministérielle UA-UE qui se tiendra en 2020;
- (iv). **Approuver également** la sélection de la République togolaise comme pays hôte de la 8<sup>e</sup> édition du Salon du Partenariat Afrique- Monde Arabe qui se tiendra en 2020;
- (v). **Recommander** la proposition faite par la République tunisienne d'accueillir le Sommet de la TICAD 8 qui se tiendra en 2022, pour approbation par la Conférence<sup>1</sup>;
- (vi). **Recommander également** à la Conférence d'encourager les partenaires ou les pays hôtes désignés à veiller à ce que les réunions statutaires préparatoires (réunion des hauts fonctionnaires et réunions ministérielles) se tiennent au même endroit et précèdent immédiatement les Sommets de partenariat respectifs, conformément à la Décision du Conseil exécutif référencée *EX.CL/Dec.899<sup>2</sup> (XXVIII) Rev.2, paragraphe 19* de janvier 2016.
- (vii). **Demander** au COREP de travailler en étroite collaboration avec la Commission pour finaliser les critères d'accueil des réunions et événements de partenariat pour soumission au Conseil exécutif en juillet 2020.

## 1.2 Retraite du Sous-comité

**9.** Lors de la retraite du Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale tenue du 13 au 15 décembre 2019 à Mombasa (Kenya), le Sous-comité a passé en revue l'état de chaque partenariat et les défis rencontrés en matière de coordination et gestion des partenariats de l'Afrique ainsi que les perspectives d'amélioration. Le Sous-comité a également procédé à l'examen des méthodes de travail et du rôle que doit jouer la Commission afin de permettre au Sous-comité de mieux s'acquitter de son mandat. Le calendrier des réunions de partenariat au titre de l'année 2020 et les critères d'accueil des réunions, événements et sommets de partenariat ont également été examinés. Les États membres ont par ailleurs discuté de l'importance d'élaborer un document-cadre de politique et de stratégie des partenariats, censé fournir des orientations claires en ce qui concerne les engagements de l'Union africaine avec ses partenaires.

## Recommandations:

---

<sup>1</sup> La République du Bénin a émis une réserve à l'égard de cette recommandation

<sup>2</sup>Décision référencée EX.CL/Dec.899 (XXVIII), paragraphe 19: « **ENCOURAGE** les partenaires ou les pays hôtes désignés à veiller à ce que d'autres réunions des sommets des partenariats (réunions des hauts fonctionnaires et réunions ministérielles) se tiennent au même endroit et précèdent immédiatement les sommets des partenariats respectifs »

10. Le Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Demander** au COREP d'œuvrer, en étroite collaboration avec la Commission et l'ADUA-NEPAD, pour la conception et l'élaboration de l'ensemble des partenariats et engagements de l'UA, dans le droit fil de l'Agenda 2063 de l'UA et de ses projets phares;
- (ii). **Demander également** au COREP, au Corps diplomatique africain (CDA) dans les pays partenaires, en collaboration avec la Commission, l'ADUA-NEPAD, les Communautés économiques régionales (CER) et le Partenaire concerné, de définir les modalités pratiques de planification, de suivi, d'évaluation et de coordination, pour une mise en œuvre efficace des projets du partenariat;
- (iii). **Demander en outre** au COREP de tenir pleinement compte, dans son interaction avec les partenaires, des principes de réciprocité et des avantages mutuellement équilibrés, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, en tenant compte des points de vue du Groupe des Ambassadeurs africains accrédités auprès des pays Partenaires;
- (iv). **Enjoindre** au COREP de veiller à ce que chaque Sommet de partenariat adopte une déclaration et un plan d'action et que les processus préparatoires à toute réunion statutaire de partenariat débutent trois (3) mois préalablement à la date prévue de la réunion;
- (v). **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, d'élaborer un document-cadre de politique et de stratégie des partenariats qui sera examiné par le Conseil exécutif en février 2021;
- (vi). **Réaffirmer** sa décision référencée *EX.CL/Dec.899 (XXVIII) Rev.2*<sup>3</sup> de janvier 2016 (*paragraphe 20*) et **souligner** la nécessité d'organiser deux (2) Sommets de partenariat par an;
- (vii). **Enjoindre** à la Commission de soumettre au Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale un rapport périodique sur la coopération dans son ensemble avec les partenaires externes conduite par la Commission en ce qui concerne les protocoles d'accord, les accords, les dialogues, etc., préalablement et postérieurement à ses engagements, dans le souci de

---

1. <sup>3</sup>Décision référencée *EX.CL/Dec.899 (XXVIII) Rev.2* de janvier 2016 (*paragraphe 20*): « **APPROUVE** un cycle de cinq (5) ans et l'organisation de deux sommets par an à partir de 2017 pour tous les partenariats stratégiques, et **DEMANDE** en conséquence à la Commission de reprogrammer les réunions de partenariat déjà approuvées, y compris les sommets, en consultation avec les partenaires et les pays hôtes concernés »

promouvoir la transparence et de garantir que les intérêts des États membres sont pris en compte.

### 1.3 Communication sur le projet de création d'un centre d'affaires Afrique-Inde en Inde

11. Lors de la 42<sup>e</sup> réunion du Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale tenue le 7 novembre 2019, des représentants de la Fondation économique Afrique-Inde (FEAI) ont informé les membres du SCPCM de la création d'un centre d'affaires Afrique-Inde à Mumbai (Inde). Les promoteurs du centre d'affaires Afrique-Inde ont expliqué que le centre constitue une initiative du secteur privé qui vise à soutenir les efforts d'industrialisation de l'Afrique, en tirant parti du modèle de développement du secteur privé indien.

12. Les membres du Sous-comité ont favorablement accueilli l'initiative, ont formulé des commentaires et observations, et ont sollicité des éclaircissements concernant le projet susmentionné. Ils ont en outre recommandé que la Division Gestion et Coordination des partenariats (DGCP) associe d'autres départements techniques de la Commission pour leur implication dans le processus et veille à ce que les efforts du secteur privé contribuent à la mise en œuvre de l'agenda continental.

### Recommandations

13. Le Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

- (i). **Encourager** les secteurs privés d'Afrique et d'Inde à œuvrer de concert pour atteindre les objectifs du Partenariat Afrique-Inde et **se féliciter** de l'initiative de la création d'un centre d'affaires Afrique-Inde à Mumbai (Inde).

### 1.4 Communication sur l'étude entreprise par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) sur l'initiative Route et Ceinture

14. Des représentants de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) ont informé les membres du SCPCM, lors de sa réunion du 7 novembre 2019, de l'étude entreprise par l'ACBF sur l'initiative Route et Ceinture.

15. Les membres du SCPCM ont émis des commentaires et des observations, ont sollicité des éclaircissements et ont formulé la recommandation selon laquelle que l'étude fût transmise à tous les États membres et réexaminée afin d'accorder aux États membres le temps nécessaire pour examiner le document.

## Seconde Partie. Questions spécifiques aux partenariats

### 2.1. Partenariat UA – UE

16. La première réunion ministérielle Union africaine-Union européenne (UA-UE) s'est tenue les 21 et 22 janvier 2019 à Bruxelles (Belgique), sous la coprésidence de Dr. Richard Sezibera,

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Rwanda et Président du Conseil exécutif de l'UA et de Mme Federica Mogherini, Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité. Le programme officiel de l'événement était divisé en deux réunions principales, à savoir la réunion conjointe des hauts fonctionnaires (RHF) qui s'est tenue le 21 janvier 2019, et la réunion ministérielle qui a eu lieu le 22 janvier 2019.

**17.** Préalablement à la tenue de la réunion conjointe des hauts fonctionnaires, les hauts fonctionnaires de la partie africaine, composés de membres du Comité des représentants permanents (COREP) de l'UA basés à Addis-Abeba, de hauts fonctionnaires des capitales et de membres du Groupe des Ambassadeurs africains à Bruxelles (GAAB) ont tenu une réunion consultative le 20 janvier 2019, à Bruxelles, aux fins d'échanger les points de vues, d'harmoniser leurs positions, de consolider leurs contributions aux résultats de la réunion ministérielle et de veiller à ce que l'Afrique s'exprimât d'une seule voix.

**18.** Les ministres ont adopté le communiqué conjoint de la première réunion ministérielle UA-UE.

**19.** Le communiqué conjoint se fonde sur le 5e Sommet UA-UE tenu à Abidjan les 29 et 30 novembre 2017, et renforce les engagements des deux parties à mettre en œuvre les résolutions prises à Abidjan dans les domaines suivants: coopération économique; résilience, paix et sécurité; migration et mobilité; coopération sur la scène internationale; et relations UA-UE après 2020.

**20.** Les ministres sont convenus de tenir la prochaine réunion ministérielle UA-UE en Afrique. À cet égard, le Sous-comité a examiné les propositions faites par les États membres d'accueillir la 2e réunion ministérielle UA-UE et a recommandé que le Rwanda soit le pays hôte de la réunion qui se tiendra en 2020.

**21.** Conformément à la Déclaration d'Abidjan 2017 du 5e Sommet UA-UE, le Sous-comité s'est penché sur l'examen du projet de Plan d'action d'Abidjan, qu'il a approuvé lors de sa réunion du 7 novembre 2019, sous réserve de la suppression de toute référence à la question de la peine de mort dans ledit Plan d'action.

### **Recommandations:**

**22.** Le Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, le Rwanda et l'UE, de convenir des dates de la 2e réunion ministérielle UA-UE qui se tiendra en 2020 et d'amorcer les préparatifs dans les meilleurs délais;
- (ii). **Demander également** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de travailler en étroite collaboration avec l'Union européenne pour mener à bien et en temps opportun les préparatifs du 6e Sommet UA-UE qui se tiendra en 2020 en Europe.

## 2.2. Partenariat Afrique – Monde Arabe

**23.** Les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> réunions des hauts fonctionnaires du Comité de coordination du partenariat Afrique – Monde Arabe se sont tenues respectivement le 2 mai 2019 au siège de la Ligue des États arabes (LES) au Caire (Égypte) et le 11 septembre 2019 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). A l'occasion de ces réunions, diverses questions ont été débattues concernant le Partenariat Afrique-Monde Arabe, la mise en œuvre des résolutions du 4<sup>ème</sup> Sommet Afrique- Monde Arabe et les préparatifs du 5<sup>ème</sup> Sommet Afrique-Monde Arabe à Riyad (Royaume d'Arabie Saoudite).

**24.** Sous la coprésidence de la République arabe d'Égypte représentant l'Union africaine et le Royaume d'Arabie saoudite représentant la Ligue des États arabes, les réunions susmentionnées ont été consacrées, sans s'y limiter, à l'examen des questions suivantes:

- le rapport d'étape et la communication sur la mise en œuvre des décisions adoptées par le Sommet de Malabo de 2016;
- les projets Afrique- Monde Arabe en cours, le Plan d'action conjoint et la Résolution 10 sur les Critères et Principes de la participation aux réunions des partenariats, les efforts conjoints de l'Afrique et du Monde Arabe à l'égard de la Palestine ainsi que les préparatifs du 5<sup>e</sup> Sommet Afrique- Monde Arabe au Royaume d'Arabie saoudite.

**25.** Les deux parties se sont mises d'accord sur tous les points ayant fait l'objet des délibérations et les recommandations suivantes ont été adoptées:

- a) Le projet de Plan d'action conjoint Afrique- Monde Arabe constitue un document évolutif qui susceptible d'être enrichi de contributions supplémentaires des deux parties et le plan d'action sera finalisé et adopté lors de la réunion ministérielle conjointe préparatoire du 5<sup>ème</sup> Sommet Afrique- Monde Arabe qui se tiendra à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite).
- b) Les deux parties identifieront d'autres sources de financement pour recruter deux consultants qui entreprendront une étude approfondie sur le financement du Plan d'action conjoint et présenteront leur rapport au Sommet.
- c) Le comité préparatoire du 5<sup>e</sup> Sommet Afrique – Monde Arabe censé se tenir en 2019 à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite) (composé de la CUA, de la LEA et du pays hôte du Sommet), se réunira dans les meilleurs délais pour amorcer les préparatifs du Sommet, y compris la rédaction de la note conceptuelle.
- d) La réunion tripartite entre S.E. le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S.E. le Président de la Commission de l'Union africaine, et S.E. le Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite pour discuter de l'organisation du prochain sommet Afrique-Monde Arabe est une initiative des plus opportunes.



**26.** Les deux parties sont convenues de convoquer la 15<sup>e</sup> réunion des hauts fonctionnaires du Comité de coordination au Caire (Égypte) en février 2020. La date exacte sera fixée d'un commun accord.

**27.** La 7<sup>e</sup> réunion ministérielle du Comité de coordination du Partenariat Afrique-Monde Arabe s'est tenue en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, au siège des Nations Unies à New York, le 23 septembre 2019. La réunion était coprésidée par S.E.M. Khemaies Jhinaoui, ministre des Affaires étrangères de la République tunisienne et l'ambassadeur Ehab Fawzy, ministre adjoint des Affaires étrangères de la République arabe d'Égypte chargé des Affaires multilatérales et de la Sécurité internationale (les présidents actuels du Sommet de partenariat de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, respectivement).

**28.** Lors de la réunion, les discussions ont porté, entre autres, sur les préparatifs du 5<sup>ème</sup> Sommet Afrique- Monde Arabe à Riyad (Royaume d'Arabie Saoudite), le Plan d'action conjoint Afrique- Monde Arabe et ses modalités de financement, la proposition égyptienne d'établir un mécanisme Afrique- Monde Arabe de lutte contre le terrorisme, et il a été convenu de ce qui suit:

- a) Le Royaume d'Arabie saoudite accueillerait la réunion du Comité préparatoire (composé du pays hôte du Sommet, de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes) à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite), au cours de la première moitié du mois d'octobre 2019;
- b) Une réunion ministérielle conjointe censée être convoquée le 23 novembre 2019 pour examiner et adopter le Plan d'action conjoint et d'autres documents de travail du Sommet.

**29.** Il convient de noter que, nonobstant les divers engagements entre la Commission de l'Union africaine et la Ligue des États arabes et tous les efforts déployés dans le cadre du processus préparatoire du 5<sup>e</sup> Sommet Afrique –Monde Arabe, ce dernier n'a pas eu lieu en octobre 2019 comme prévu. À cet égard, la Commission de l'Union africaine a été avisée par note verbale référencée 301/9/3/3969, en date du 13 novembre 2019, par le Royaume d'Arabie saoudite, que le 5<sup>e</sup> Sommet Afrique- Monde Arabe, qui devait se tenir en Novembre 2019, a été reporté au premier trimestre 2020.

**30.** Pour lancer le processus préparatoire, la première réunion du Comité préparatoire du 5<sup>e</sup> Sommet Afrique- Monde Arabe a eu lieu les 18 et 19 décembre 2019 à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite).

### **Recommandations:**

**31.** Le Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Prendre note** de l'ajournement du 5<sup>e</sup> Sommet Afrique-Monde Arabe et de la proposition de la Ligue des États arabes de le tenir en 2020;
- (ii). **Envisager** la tenue du 5<sup>e</sup> Sommet Afrique-Monde Arabe en 2020, tel que proposé par la Ligue des États arabes, et le faire précéder des réunions préparatoires, à savoir respectivement celle des hauts fonctionnaires et celle

des ministres, conformément à la Décision du Conseil exécutif référencée EX.CL/Dec.899 (XXVIII) Rev.2, paragraphe 20 de janvier 2016;

- (iii). **Prendre également note** du lancement du processus préparatoire et **demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de mener des échanges avec la Ligue des États arabes, y compris le pays hôte, pour convenir d'une date appropriée pour la tenue du 5e Sommet Afrique-Monde Arabe;
- (iv). **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, d'élaborer les documents de travail du 5e Sommet Afrique-Monde Arabe et de finaliser le projet de Plan d'action conjoint du Partenariat Afrique-Monde Arabe et son mécanisme de financement pour examen par le 5ème Sommet Afrique-Monde Arabe.

### 2.3. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)

**32.** Les activités ont porté sur les préparatifs du Sommet de la TICAD 7 tenu à Yokohama (Japon) les 28 et 30 août 2019, le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de la TICAD V (2013-2017) et sur le Plan de mise en œuvre de la TICAD VI (2016-2019).

**33.** Le Sommet a été précédé de deux retraites préparatoires des coorganisateur, tenues à New York, les 12 et 13 mars 2019, et à Tokyo, les 19 et 20 juillet 2019, respectivement. La réunion préparatoire des hauts fonctionnaires (RHF) s'est tenue au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, (Éthiopie), les 10 au 11 juin 2019. Les réunions préparatoires précédant immédiatement le Sommet, à savoir la RHF et la réunion ministérielle, se sont tenues à Yokohama, le 26 août 2019 et le 27 août 2019, respectivement. En outre, la réunion de coordination de la partie africaine au niveau des hauts fonctionnaires entre les membres du Comité des représentants permanents (COREP) de l'Union africaine basé à Addis-Abeba, le Corps diplomatique africain (CDA) basé à Tokyo et les co-organisateur de la TICAD a eu lieu le 25 août 2019, préalablement aux engagements du Sommet.

**34.** Le Sommet s'est tenu sous le thème: "*Promouvoir le développement de l'Afrique par le biais des peuples, de la technologie et de l'innovation*" et a adopté la Déclaration de Yokohama et le Plan d'action de Yokohama.

**35.** Ont pris part au Sommet tous les États membres de l'UA, les coorganisateur (le Japon, la Commission de l'Union africaine, le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale), les pays partenaires ainsi que les organisations internationales, y compris les organisations de la société civile et les représentants du secteur privé, en l'occurrence des secteurs privé d'Afrique et du Japon. Ces derniers ont eu l'occasion de s'entretenir avec les chefs d'État et de gouvernement des deux parties lors d'une session spéciale intitulée «*Dialogue public-privé*». Outre les activités inscrites aux principaux ordres du jour du Sommet et de ses réunions

préparatoires, l'UA a co-organisé neuf (9) événements parallèles liés aux domaines prioritaires de l'Agenda 2063 de l'UA et de la TICAD 7.

**36.** Le sommet de la TICAD 7 a offert à l'Union africaine et au Japon l'occasion de refaçonner l'avenir d'une relation mutuellement bénéfique en vue d'accélérer le développement de l'Afrique tel qu'énoncé dans l'Agenda 2063 et de réaffirmer l'importance des ressources humaines, de l'agriculture, des infrastructures et de l'industrialisation pour la transformation de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, tout en mettant de nouveau l'accent sur le rôle essentiel du secteur privé. Il a en outre souligné la nécessité de renforcer l'engagement du secteur privé aux niveaux régional et continental, notamment par le biais de programmes et de projets efficaces, avec la mise en place d'un mécanisme de suivi approprié, censé garantir des résultats tangibles au profit des peuples d'Afrique et du Japon.

**37.** En outre, le Sommet de la TICAD 7 a montré que l'Afrique et le Japon étaient prêts et disposés à promouvoir un partenariat fondé sur les principes d'égalité, de respect mutuel et de coopération mutuellement bénéfique.

## Recommandations

**38.** Le Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Se féliciter** de l'accueil couronné de succès et des résultats du Sommet de la TICAD 7;
- (ii). **Demander** au COREP en étroite collaboration avec le Corps diplomatique africain (CDA) à Tokyo et la Commission, de veiller au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de la TICAD 7 en ce qui concerne les trois (3) domaines prioritaires convenus, lesquels sont conformes au l'Agenda 2063 de l'UA, et de soumettre un rapport sur les progrès réalisés, en février 2021.

## 2.4. Partenariat Afrique-Turquie

**39.** Le 3<sup>e</sup> Sommet Afrique-Turquie devait se tenir en 2019, mais la Turquie a avisé la Commission de l'Union africaine, par note verbale référencée *2019/56014670-Addis-Abeba BE / 23412994*, datée du 15 mai 2019, qu'elle souhaiterait proposer que ledit sommet ait lieu en 2020, à Istanbul (Turquie).

**40.** À cet égard, la Turquie a proposé, par note verbale référencée *2019/56014670/24342247*, en date du 30 décembre 2019, que le 3<sup>e</sup> Sommet Afrique - Turquie se tienne le 20 avril 2020.

## Recommandations

**41.** Le Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Prendre note** de l'ajournement du 3<sup>e</sup> Sommet Afrique-Turquie et de la proposition de la Turquie de tenir le sommet le 20 avril 2020 à Istanbul (Turquie).

- (ii). **Envisager** la tenue du 3e Sommet Afrique-Turquie le 20 avril 2020, suivant la proposition de la Turquie, précédé des réunions préparatoires, à savoir la réunion des hauts fonctionnaires et la réunion ministérielle qui se tiendront respectivement le vendredi 17 avril 2020 et le samedi 18 avril 2020, conformément à la Décision du Conseil exécutif référencée *EX.CL/Dec.899 (XXVIII) Rev.2, paragraphe 20* de janvier 2016.
- (iii). **Prendre également note** du lancement du processus préparatoire et **demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de tenir des consultations avec le Corps diplomatique africain (CDA) à Ankara (Turquie), afin d'élaborer les projets de documents finaux à soumettre au 3e Sommet Afrique-Turquie.

## 2.5. Forum sur la Coopération Afrique-Chine (FOCAC)

**42.** À la suite de la tenue couronnée de succès du Sommet du FOCAC 2018 tenu à Pékin (Chine) les 3 et 4 septembre 2018, une réunion des coordinateurs ministériels du FOCAC a eu lieu à Pékin, les 24 et 25 juin 2019, avec la participation des ministres africains des Affaires étrangères et du ministre des Affaires étrangères de Chine, du Corps diplomatique africain (CDA) à Pékin et de la Commission de l'UA, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet de Pékin 2018 et pour examiner la voie à suivre en vue du renforcement du Partenariat entre l'Afrique et la Chine.

### Recommandation:

**43.** Le Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et le Corps diplomatique africain à Pékin (Chine), d'assurer conjointement avec la Chine le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Pékin du FOCAC 2019-2021 concernant les projets continentaux et régionaux et de soumettre un rapport sur les progrès réalisés.

## 2.6. Partenariat Afrique - Inde

**44.** Tel que stipulé dans le Cadre de Coopération Afrique-Inde de 2015, dans lequel les deux parties «sont convenues d'établir un mécanisme de suivi formel régulier pour examiner la mise en œuvre des domaines de coopération convenus et des projets identifiés par les organes compétents du Partenariat» et en prélude au 4e Sommet du Forum Afrique-Inde, une réunion d'examen à mi-parcours du Partenariat Afrique-Inde s'est tenue les 11 et 12 septembre 2019 à New Delhi (Inde). La délégation de l'Union africaine, qui a rencontré celle de l'Inde, était conduite par le président du Sous-comité plénier sur la Coopération multilatérale (SCPCM), accompagné d'un représentant du président du COREP, d'un représentant du rapporteur du SCPCM et du personnel technique de la Commission de l'UA. Le Corps diplomatique africain (CDA) à New Delhi a également pris part à ladite réunion.

**45.** Entre autres points, la réunion a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets convenus lors du 3e Sommet du Forum Afrique-Inde tenu en 2015.

**46.** Les délégués à la réunion ont reconnu la nécessité que le Partenariat soit polarisé sur les aspects multilatéraux de la coopération sur la base de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et ont en outre appelé à l'amorce précoce des préparatifs du 4e Sommet du Forum Afrique-Inde prévu en 2020.

**47.** Le Sous-comité a été informé par la Commission, lors de sa réunion du 2 décembre 2019, de la proposition de l'Inde d'accueillir le prochain Sommet Afrique-Inde. Après avoir examiné la question, le Sous-comité a émis les recommandations suivantes:

- (i). La Commission doit envoyer une note verbale à l'Inde indiquant que, conformément au principe de rotation, le prochain sommet se tiendra en Afrique;
- (ii). La Commission doit transmettre une note verbale à la République islamique de Mauritanie l'informant qu'elle accueillera le prochain sommet Afrique-Inde sous réserve de l'approbation des organes décisionnaires de l'UA.

**48.** La Commission a ultérieurement donné suite aux recommandations susmentionnées et a envoyé des notes verbales référencées BCP / PMCD / 38 / 679.19 et BCP / PMCD / 38 / 680.19 en date du 6 décembre 2019, respectivement à l'Inde et à la République islamique de Mauritanie.

#### **Recommandation:**

**49.** Le Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

- (i). **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, l'Inde et la République islamique de Mauritanie, de proposer des dates appropriées pour le 4e Sommet Afrique-Inde en 2020 et d'entamer les préparatifs dudit Sommet dans les meilleurs délais.

TABLEAU DES DATES DES PROCHAINS SOMMETS DE PARTENARIAT

No.	Nom du partenariat	Dates initialement prévues	Ajournement, le cas échéant
1.	<b>6<sup>th</sup> Sommet Union africaine-Union européenne</b>	<p style="text-align: center;"><b>2020</b></p> <p>Conformément à la Déclaration du 5e Sommet UA-UE adoptée en 2017 à Abidjan, paragraphe 1<sup>er</sup>, qui réaffirme: «<i>que la Stratégie commune adoptée il y a dix ans lors du Sommet de Lisbonne demeure le Cadre de notre partenariat</i> », tandis que la Stratégie commune mentionne au paragraphe 91 que:«<i> À l'avenir, à partir du Sommet de Lisbonne, les réunions au sommet des chefs d'État et de gouvernement seront organisées tous les trois ans, alternativement en Afrique et dans l'UE</i> ».</p>	<b>NON</b>
2.	<b>4<sup>eme</sup> Sommet Afrique – Inde</b>	<p style="text-align: center;"><b>2020</b></p> <p>Conformément à la Déclaration du 3e Sommet Afrique-Inde adoptée à New Delhi en 2015, paragraphe 33, libellée comme suit: «<i>Le prochain sommet du Forum Afrique-Inde se tiendra en 2020</i> »</p>	<b>NON</b>
3.	<b>5<sup>eme</sup> Sommet Afrique – Monde Arabe</b>	<p style="text-align: center;"><b>2019</b></p> <p>Conformément à la Résolution 6 du 4e Sommet Afrique – Monde Arabe tenu en 2016 à Malabo (Guinée équatoriale), qui: «<i>a également accueilli favorablement la décision de la Ligue des États arabes d'accepter la proposition faite par le Royaume d'Arabie saoudite d'accueillir le cinquième Sommet Afrique-Monde Arabe à Riyad (Arabie saoudite) en 2019</i> ».</p>	<p style="text-align: center;"><b>2020</b></p> <p>Par note verbale référencée 301/9/3/3969, datée du 13 novembre 2019, du Royaume d'Arabie saoudite adressée à la Commission avisant que le 5e Sommet Afrique- Monde Arabe, qui devait se tenir en novembre 2019, a été reporté au premier trimestre 2020</p>
4.	<b>3<sup>eme</sup> Sommet Afrique – Turquie</b>	<b>2019</b>	<p style="text-align: center;"><b>2020</b></p> <p>La Turquie a informé la Commission de l'Union africaine, par note verbale référencée</p>

		Conformément au paragraphe 21 de la Déclaration Afrique-Turquie de 2014, qui déclare: « <i>Accepter de tenir le 3<sup>e</sup> Sommet du Partenariat Afrique-Turquie en 2019 en Turquie</i> »	2019/56014670-Addis-Abeba BE / 23412994, datée du 15 mai 2019, qu'elle souhaiterait proposer que le 3e Sommet Afrique-Turquie se tienne en 2020 à Istanbul (Turquie)
--	--	--	--

## PROJET DE DECISION SUR LA COOPERATION MULTILATERALE

Le Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif ce qui suit:

### A. Sur les pays hôtes des Sommets et événements des partenariats

1. **Exprimer ses félicitations** à tous les États membres qui ont se sont proposés d'accueillir des réunions et des événements de partenariat;
2. **Recommander** la proposition faite par la République islamique de Mauritanie d'accueillir le 4<sup>e</sup> Sommet Afrique-Inde qui se tiendra en 2020, pour approbation par la Conférence;
3. **Approuver** la sélection de la République du Rwanda comme pays hôte de la 2e réunion ministérielle UA-UE qui se tiendra en 2020;
4. **Approuver également** la sélection de la République togolaise comme pays hôte de la 8<sup>e</sup> édition du Salon du Partenariat Afrique- Monde Arabe qui se tiendra en 2020;
5. **Recommander** la proposition faite par la République tunisienne d'accueillir le Sommet de la TICAD 8 qui se tiendra en 2022, pour approbation par la Conférence;
6. **Recommander également** à la Conférence d'encourager les partenaires ou les pays hôtes désignés à veiller à ce que les réunions préparatoires statutaires (réunion des hauts fonctionnaires et réunion des ministres) se tiennent au même endroit et précèdent immédiatement les Sommets de partenariat respectifs, conformément à la Décision du Conseil exécutif référencée EX.CL/Dec.899<sup>4</sup> (XXVIII), paragraphe 19, Rev.2 de janvier 2016
7. **Demander** au COREP de travailler en étroite collaboration avec la Commission pour finaliser les critères d'accueil des réunions et événements de partenariat à soumettre au Conseil exécutif en juillet 2020.

### B. Sur les questions générales

8. **Demander** au COREP en étroite collaboration avec la Commission et l'ADUA-NEPAD d'œuvrer de concert pour la conception et l'élaboration de tous les partenariats et engagements de l'UA dans le droit fil de l'Agenda 2063 de l'UA et de ses projets phares;

---

2. <sup>4</sup>Décision référencée EX.CL/Dec.899 (XXVIII), paragraphe 19: « **ENCOURAGE** les partenaires ou les pays hôtes désignés à veiller à ce que d'autres réunions des sommets des partenariats (réunions des hauts fonctionnaires et réunions ministérielles) se tiennent au même endroit et précèdent immédiatement les sommets des partenariats respectifs »



9. **Demander également** au COREP, au Corps diplomatique africain (CDA) dans les pays partenaires, en collaboration avec la Commission, l'ADUA-NEPAD, les Communautés économiques régionales (CER) et le Partenaire concerné, de définir les modalités pratiques de planification, de suivi, d'évaluation et de coordination, pour une mise en œuvre efficace des projets de partenariat;
10. **Demander en outre** au COREP de tenir pleinement compte, dans son interaction avec les partenaires, des principes de réciprocité et des avantages mutuellement équilibrés, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, en tenant compte des points de vue du Groupe des Ambassadeurs africains accrédités auprès des pays partenaires;
11. **Enjoindre** au le COREP de veiller à ce que chaque Sommet de partenariat adopte une déclaration et un plan d'action et que les processus préparatoires à toute réunion statutaire de partenariat débutent trois (3) mois avant la date de la réunion;
12. **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, d'élaborer un document-cadre de politique et de stratégie des partenariats qui sera examiné par le Conseil exécutif en février 2021;
13. **Réaffirmer** sa Décision référencée EX.CL/Dec.899<sup>5</sup> (XXVIII) Rev.2 de janvier 2016 (paragraphe 20) et **souligner** la nécessité d'organiser deux (2) Sommets de partenariat par an;
14. **Enjoindre** à la Commission de soumettre au Sous-comité plénier du COREP sur la Coopération multilatérale un rapport périodique sur la coopération dans son ensemble avec des partenaires extérieurs, conduite par la Commission, en ce qui concerne les protocoles d'accord, les accords, les dialogues, etc., préalablement et postérieurement à ses engagements, dans le souci de promouvoir la transparence et de garantir que les intérêts des États membres sont pris en compte.

#### C. Sur le projet de création d'un centre d'affaires Afrique-Inde en Inde

15. **Encourager** les secteurs privés d'Afrique et d'Inde à œuvrer de concert pour atteindre les objectifs du Partenariat Afrique-Inde et **Accueillir favorablement** l'initiative de créer d'un centre d'affaires Afrique-Inde à Mumbai (Inde).

#### D. Partenariat UA-UE

16. **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, le Rwanda et l'UE, de convenir des dates de la 2e réunion ministérielle UA-UE qui se tiendra en 2020 et d'amorcer les préparatifs dans les meilleurs délais;

---

3. <sup>5</sup>Décision référencée EX.CL/Dec.899 (XXVIII) Rev.2 de Janvier 2016 (paragraphe 20):  
« **APPROUVE** un cycle de cinq (5) ans et l'organisation de deux sommets par an à partir de 2017 pour tous les partenariats stratégiques, et **DEMANDE** en conséquence à la Commission de reprogrammer les réunions de partenariat déjà approuvées, y compris les sommets, en consultation avec les partenaires et les pays hôtes concernés »

17. **Demander également** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de travailler de concert avec l'Union européenne pour entreprendre au moment opportun les préparatifs du 6e Sommet UA-UE qui se tiendra en 2020 en Europe.

#### **E. Partenariat Afrique – Monde Arabe**

18. **Prendre note** de l'ajournement du 5e Sommet Afrique- Monde Arabe et de la proposition de la Ligue des États arabes de le tenir en 2020;
19. **Envisager** la tenue du 5e Sommet Afrique- Monde Arabe en 2020, suivant la proposition de la Ligue des États arabes, et faire précéder le Sommet des réunions préparatoires, à savoir de la réunion des hauts fonctionnaires et de la réunion ministérielle respectivement, conformément à la Décision du Conseil exécutif référencée *EX.CL /Dec.899 (XXVIII) Rev.2, paragraphe 20* de janvier 2016.
20. **Prendre également note** du lancement du processus préparatoire et **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de tenir des consultations avec la Ligue des États arabes, y compris le pays hôte, pour convenir d'une date appropriée pour la tenue du le 5e Sommet Afrique- Monde Arabe;
21. **Demander en outre** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, d'élaborer les documents de travail du 5e Sommet Afrique- Monde Arabe et de finaliser le projet de plan d'action conjoint du Partenariat Afrique-arabe et son mécanisme de financement à soumettre à l'examen du 5<sup>e</sup> Sommet Afrique- Monde Arabe.

#### **F. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)**

22. **Se féliciter** de l'accueil couronné de succès et des résultats du Sommet de la TICAD 7;
23. **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec le Corps diplomatique africain (CDA) à Tokyo et la Commission, d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de la TICAD 7 en ce qui concerne les trois (3) domaines prioritaires convenus, lesquels s'inscrivent dans le droit fil de l'Agenda 2063 de l'UA et de soumettre un rapport sur les progrès réalisés en février 2021.

#### **G. Partenariat Afrique-Turquie**

24. **Prendre note** de l'ajournement du 3e Sommet Afrique-Turquie et de la proposition de la Turquie de tenir le Sommet le 20 avril 2020 à Istanbul (Turquie).
25. **Envisager** la tenue du 3e Sommet Afrique-Turquie le 20 avril 2020, suivant la proposition de la Turquie, et faire précéder le Sommet des réunions préparatoires, à savoir de la réunion des hauts fonctionnaires et de la réunion ministérielle, le vendredi 17 avril 2020 et le samedi 18 avril 2020 respectivement, conformément à

Décision du Conseil exécutif référencée EX.CL/Dec.899 (XXVIII) Rev.2, paragraphe 20 de janvier 2016.

26. **Prendre note** du lancement du processus préparatoire et **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, de mener des échanges avec le Corps diplomatique africain (CDA) à Ankara (Turquie), en vue d'élaborer les projets de documents finaux à soumettre au 3e Sommet Afrique-Turquie.

**H. Forum sur la coopération Afrique-Chine (FOCAC)**

27. **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et le Corps diplomatique africain à Pékin (Chine), d'assurer conjointement avec la Chine le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Pékin du FOCAC 2019-2021 à l'égard des projets continentaux et régionaux et de rendre compte des progrès accomplis.

**I. Partenariat Afrique – Inde**

28. **Demander** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, l'Inde et la République islamique de Mauritanie, de proposer des dates appropriées pour la tenue du 4e Sommet Afrique-Inde en 2020, et d'entamer les préparatifs dudit Sommet dans les meilleurs délais.

2020-02-07

# 2019 Annual Report of the Sub-Committee of the Whole on Multilateral Cooperation

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8416>

*Downloaded from African Union Common Repository*